

Image not found or type unknown



Refus de partage des frais en garde alternée

Par **orika**, le **16/03/2009** à **15:05**

mon ex-conjoint a obtenu la garde alternée de nos filles avec obligation de me verser une contribution de 50 euros par mois et par enfants (100 euros en tout) étant donné qu'il touche un salaire beaucoup plus élevé que le mien.rnle problème est qu'il refuse catégoriquement de payer la moitié des frais (scolaires et extra scolaire)du fait de ces 100 euros.rnque puis-je faire?